

CHAPITRE ⑥ – Comment se construisent et évoluent les liens sociaux ?

🕒 DUREE INDICATIVE

2 semaines et ½

🔗 CE QUE DIT LE PROGRAMME

- Comprendre et pouvoir illustrer la diversité des liens qui relient les individus au sein de différents groupes sociaux (familles, groupes de pairs, univers professionnel, associations, réseaux).
- Connaître les critères de construction des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS)
- Comprendre et savoir illustrer le processus d'individualisation ainsi que l'évolution des formes de solidarité en connaissant la distinction classique entre solidarité « mécanique » et solidarité « organique ».
- Comprendre comment les nouvelles sociabilités numériques contribuent au lien social.
- Comprendre comment différents facteurs (précarités, isolements, ségrégations, ruptures familiales) exposent les individus à l'affaiblissement ou à la rupture de liens sociaux.

📖 OBJECTIFS DE SAVOIRS

A la fin de ce chapitre, je dois être capable

- ✍ **de définir** les notions suivantes : lien social, cohésion sociale, groupe social, sociabilité, individualisation, solidarité mécanique, solidarité organique, ségrégation, précarité, désaffiliation sociale.
- ✍ **de distinguer** un groupe social d'un agrégat physique.
- ✍ **de distinguer** un groupe social d'une catégorie statistique.
- ✍ **de donner** des exemples de groupes sociaux, d'agrégats physiques et de catégories statistiques.
- ✍ **de distinguer** la sociabilité formelle de la sociabilité informelle qui peuvent caractériser les groupes sociaux.
- ✍ **de distinguer** les liens forts des liens faibles qui peuvent composer un groupe social.
- ✍ **de présenter** les quatre types de liens sociaux mis en évidence par Serge PAUGAM.
- ✍ **d'expliquer** en quoi la protection et la reconnaissance constituent des sources du lien social.
- ✍ **de présenter** les quatre types de liens sociaux mis en évidence par Serge PAUGAM.
- ✍ **de présenter** l'évolution des formes de solidarité au sein de la société.
- ✍ **de distinguer** la solidarité mécanique de la solidarité organique au sens d'Emile DURKHEIM.
- ✍ **d'expliquer et d'illustrer** le processus d'individualisation à partir de l'exemple de la pratique religieuse.
- ✍ **d'expliquer** comment le processus d'individualisation a conduit à la pluralisation des liens sociaux.
- ✍ **d'expliquer** comment le processus d'individualisation a conduit à développer le caractère électif des liens sociaux.
- ✍ **de maîtriser le sens et d'utiliser** le concept d'individu individualisé.
- ✍ **d'expliquer** comment le développement des emplois atypiques fragilise le lien de participation organique.
- ✍ **d'expliquer** comment l'expérience de la ségrégation peut participer à l'affaiblissement du lien de participation politique.
- ✍ **d'expliquer et d'illustrer** comment le lien de participation élective peut être rompu.
- ✍ **d'expliquer** en quoi la fragilisation du lien familial et de l'intégration par le travail peuvent être à l'origine d'un processus de désaffiliation sociale au sens de Robert CASTEL.

🔗 LES TD RELATIFS AU CHAPITRE 6

⇒ TD n°11 : Comment la nomenclature PCS (Professions et Catégories Socioprofessionnelles) permet-elle d'appréhender les groupes sociaux ?

⇒ TD n°12 : Comment les nouvelles sociabilités numériques contribuent-elles au lien social ?

🔗 LE PLAN DU CHAPITRE

1. Quels différents liens sociaux unissent les membres de la société ?
 - 1.1. Multiplicité des groupes sociaux et des sociabilités
 - 1.2. Diversité des liens sociaux, sources de protection et de reconnaissance
2. Comment le processus d'individualisation a-t-il participé à faire évoluer les liens sociaux et les solidarités ?
 - 2.1. Processus d'individualisation et recomposition des solidarités
 - 2.2. Processus d'individualisation et transformation des liens sociaux
3. Pourquoi les liens sociaux s'affaiblissent-ils ?
 - 3.1. Différents facteurs d'affaiblissement des liens sociaux
 - 3.2. Des facteurs qui peuvent se cumuler et engendrer un risque de rupture

✍ PREPARATION A REALISER POUR LE / / 2021

Répondez sur feuille aux questions des documents 3, 5 et effectuez les exercices n°2 et n°3

DOCUMENT 1 : La définition sociologique du groupe social

Avant tout, le concept sociologique de groupe [social] définit un ensemble d'individus en interaction selon des règles établies ou encore un certain nombre d'[individus] ayant entre eux des rapports sociaux caractéristiques et fixés. Dans les deux cas, le critère est l'interaction (rapports sociaux). [...] Un deuxième critère est [que] les individus en interaction se définissent eux-mêmes comme membres du groupe [...]. Un troisième critère serait un corolaire¹ des précédents : les [individus] en interaction sont définis par es autres, membres et non-membres, comme membres du groupe. Dans les groupes organisés, la définition est explicite, dans les groupes informels, elle est tacite et manifestée par le comportement plus que par les mots. La combinaison de ces trois critères (un objectif et deux subjectifs) permet de tracer clairement les frontières d'un groupe [social].

Robert K. MERTON, *Eléments de théorie et de méthode sociologique* (1949), Armand Colin, 1997.

1. Corolaire : Conséquence logique ou naturelle de quelque chose

1. Sur quels critères repose la définition d'un groupe social pour le sociologue R. Merton ?
2. Une foule attendant le métro constitue-t-elle un groupe social ?
3. Des tranches d'âge constitués dans le cadre d'une enquête statistique constituent-elles un groupe social ?
4. Pourquoi une foule de supporters peut-elle être considérée comme un groupe social ?
5. Quelle différence fait-on entre groupe social formel et groupe social informel ?

DOCUMENT 2 : La sociabilité

« La notion de sociabilité doit sans doute une bonne part de sa popularité dans le public, comme chez les chercheurs, à son ambiguïté. » [...] « Pour le sociologue, la sociabilité ne doit pas s'entendre comme une qualité intrinsèque d'un individu qui permettrait de distinguer ceux qui sont sociables de ceux qui le sont moins, mais comme l'ensemble des relations qu'un individu (ou un groupe) entretient avec d'autres, compte tenu de la forme que prennent ces relations »¹. [...] Les [groupes] sociaux se caractérisent par diverses formes de sociabilité : sociabilité à l'intérieur du foyer ou à l'extérieur, sociabilité amicale ou familiale, etc. Plusieurs de la sociabilité coexistent, comme celle qui distingue la sociabilité formelle de la sociabilité informelle. La sociabilité formelle est le résultat d'une organisation constituée (l'entreprise, par exemple, est une organisation à l'intérieur de laquelle se construisent des relations de hiérarchie, de coopération, etc.). La sociabilité informelle, à l'inverse, ne découle pas d'une intention programmée, elle émerge plus ou moins spontanément (comme c'est le cas lorsque se forme un groupe d'amis). [...] Dans l'enquête « Conditions de vie et aspirations des Français », les pratiques associatives relèvent plutôt de la sociabilité formelle, tandis que le fait de recevoir des amis ou des relations correspond davantage à la sociabilité informelle. Pour GRANOVETTER, il faut également tenir compte de la force du lien, c'est-à-dire de l'intensité ou de la qualité des relations interpersonnelles. Selon lui, « la force du lien est une combinaison (probablement linéaire) de la quantité de temps, de l'intensité émotionnelle, de l'intimité (confiance mutuelle) et des services réciproques qui caractérisent un lien ».

Régis BIGOT, « Quelques aspects de la sociabilité des Français », *CREDOC, Cahier de Recherche n°169*, décembre 2001.

1. DEGENNE Alain, FORSE Michel, *Les réseaux sociaux*, Paris, Armand Colin, 1994

6. Qu'apporte le concept de sociabilité à l'analyse des groupes sociaux ?
7. Quelle distinction fait-on entre sociabilité formelle et sociabilité informelle ?
8. Quelle distinction fait-on entre liens faibles et liens forts ?

DOCUMENT 3 : Extrait d'un entretien avec Serge PAUGAM

Question : Pour préciser les fondements du lien social dans les sociétés contemporaines, vous proposez dans vos travaux récents une typologie du lien social à partir des deux dimensions de la protection et de la reconnaissance. Pouvez-vous nous indiquer quelles sont ces grandes catégories de lien social et leur fonction spécifique en termes d'intégration de l'individu ? [...]

Serge PAUGAM : En partant des deux sources du lien social que sont la protection et la reconnaissance, j'ai proposé de distinguer quatre grands types de liens sociaux : le lien de filiation, le lien de participation élective, le lien de participation organique et le lien de citoyenneté.

Le **lien de filiation** recouvre deux formes différentes. Celle à laquelle on pense en priorité renvoie à la consanguinité, c'est-à-dire à la filiation dite « naturelle » qui est fondée sur la preuve de relations sexuelles entre le père et la mère et sur la reconnaissance d'une parenté biologique entre l'enfant et ses géniteurs. On part du constat que chaque individu naît dans une famille et rencontre en principe à sa naissance à la fois son père et sa mère ainsi qu'une famille élargie à laquelle il appartient sans qu'il l'ait choisie. Il ne faudrait toutefois pas oublier la filiation adoptive reconnue par le Code Civil et qu'il faut distinguer du placement familial. La filiation adoptive est en quelque sorte une filiation sociale. D'une façon plus générale, retenons que le lien de filiation, dans sa dimension biologique ou adoptive, constitue le fondement absolu de l'appartenance sociale. Notons encore qu'en vertu du principe de consanguinité, les enfants ont un droit à l'héritage de leurs parents, mais qu'ils ont aussi, au titre de l'obligation alimentaire, le devoir de les entretenir.

Au-delà des questions juridiques qui entourent la définition du lien de filiation, les sociologues, mais aussi les psychologues, les psychologues sociaux et les psychanalystes, insistent sur la fonction socialisatrice et identitaire de ce lien. Il contribue à l'équilibre de l'individu dès sa naissance puisqu'il lui assure à la fois protection (soins physiques) et reconnaissance (sécurité affective). Le **lien de participation élective** relève de la socialisation extra-familiale au cours de laquelle l'individu entre en contact avec d'autres individus qu'il apprend à connaître dans le cadre de groupes divers et d'institutions. Les lieux de cette socialisation sont nombreux : le voisinage, les bandes, les groupes d'amis, les communautés locales, les institutions religieuses, sportives, culturelles, etc. [...] Ce lien recouvre plusieurs formes d'attachement non contraint. On peut considérer la formation du couple comme l'une d'elles. L'individu s'intègre à un autre réseau familial que le sien. Il élargit son cercle d'appartenance. Autant dans le lien de filiation, l'individu n'a pas de liberté de choix, autant dans le lien de participation élective, il dispose d'autonomie. Celle-ci reste toutefois encadrée par une série de déterminations sociales. La relation conjugale ressemble par ailleurs à un jeu de miroirs. Outre la fonction de protection qu'elle assure aux deux conjoints – chacun pouvant compter sur l'autre –, la fonction de reconnaissance peut être appréhendée à partir de quatre regards : le regard de l'homme sur sa femme, celui de la femme sur son partenaire et enfin le jugement de chacun d'eux sur le regard de l'autre à son égard. Il s'agit ainsi d'un jeu où la valorisation de chacun passe par la démonstration régulière de la preuve de l'importance qu'il a pour l'autre. A la différence de la famille et du couple, l'amitié est faiblement institutionnalisée. [...] Elle est socialement reconnue et valorisée. Elle correspond parfaitement à la définition du lien de participation élective. Elle est perçue comme désintéressée et comme détachée des contingences sociales qui caractérisent les autres formes de sociabilité. Le **lien de participation organique** se distingue du précédent en ce qu'il se caractérise par l'apprentissage et l'exercice d'une fonction déterminée dans l'organisation du travail. [...] Pour analyser le lien de participation organique, il faut prendre en considération non seulement le rapport au travail conformément à l'analyse de Durkheim, mais aussi le rapport à l'emploi qui relève de la logique protectrice de l'État social. Autrement dit, l'intégration professionnelle ne signifie pas uniquement l'épanouissement au travail, mais aussi le rattachement, au-delà du monde du travail, au socle de protection élémentaire constitué à partir des luttes sociales dans le cadre du *welfare*. L'expression « avoir un travail » signifie pour les salariés la possibilité de l'épanouissement dans une activité productive et, en même temps, l'assurance de garanties face à l'avenir. On peut donc définir le type idéal de l'intégration professionnelle comme la double assurance de la reconnaissance matérielle et symbolique du travail et de la protection sociale qui découle de l'emploi. [...] Enfin, le **lien de citoyenneté** repose sur le principe de l'appartenance à une nation. Dans son principe, la nation reconnaît à ses membres des droits et des devoirs et en fait des citoyens à part entière. Dans les sociétés démocratiques, les citoyens sont égaux en droit, ce qui implique, non pas que les inégalités économiques et sociales disparaissent, mais que des efforts soient accomplis dans la nation pour que tous les citoyens soient traités de façon équivalente et forment ensemble un corps ayant une identité et des valeurs communes. Il est usuel aujourd'hui de distinguer les droits civils qui protègent l'individu dans l'exercice de ses libertés fondamentales, notamment face aux empiètements jugés illégitimes de l'État, les droits politiques qui lui assurent une participation à la vie publique, et les droits sociaux qui lui garantissent une certaine protection face aux aléas de la vie. Ce processus d'extension des droits fondamentaux individuels correspond à la consécration du principe universel d'égalité et du rôle dévolu à l'individu citoyen qui est censé appartenir « de plein droit », au-delà de la spécificité de son statut social, à la communauté politique.

Le lien de citoyenneté est fondé aussi sur la reconnaissance de la souveraineté du citoyen. [...] On trouve donc à nouveau dans le lien de citoyenneté les deux fondements de protection et de reconnaissance que j'ai déjà identifiés dans les trois types de liens précédents. Le lien de citoyenneté repose sur une conception exigeante des droits et des devoirs de l'individu.

Ces quatre types de liens sont complémentaires et entrecroisés. Ils constituent le tissu social qui enveloppe l'individu. Lorsque ce dernier décline son identité, il peut faire référence aussi bien à sa nationalité (lien de citoyenneté), à sa profession (lien de participation organique), à ses groupes d'appartenance (lien de participation élective), à ses origines familiales (lien de filiation).

Anne CHATEAU-MALCLES, « Le lien social. Entretien avec Serge Paugam », *Ses-ens.fr*, 6 juillet 2012

9. Qu'apporte chaque type de lien à l'individu ?

 Exercice n°1

 Cochez la bonne case pour chacune des situations ci-dessous.

	Groupe social	Catégorie statistique	Agrégat physique
Une association d'anciens élèves			
Des individus sur une plage			
Les membres d'un orchestre symphonique			
Les clients d'un supermarché le samedi matin			
Une file d'attente au guichet de la Poste			
Les adhérents de la CGT			
Les jeunes sans diplômes			
Une foule qui attend l'ouverture d'un magasin pendant les soldes			
Les plus de 65 ans			
Les manifestants de la Gay Pride			

 Exercice n°2

 Reproduisez et complétez le tableau suivant à l'aide du document n°3.

 Les quatre types de liens sociaux selon Serge Paugam

Types de lien	Formes de protection	Formes de reconnaissance
Lien de filiation (entre parents et enfants)		
Lien de participation élective (entre conjoints, amis, proches choisis...)		
Lien de participation organique (entre acteurs de la vie professionnelle)		
Lien de citoyenneté (entre membres d'une même communauté politique)		

📖 SYNTHÈSE N° 1 – La pluralité des liens qui unissent les membres d'une société

✍️ **Complétez le texte ci-dessous à l'aide des termes suivants :** *reconnaissance, sociabilité informelle, groupes sociaux, compter pour, lien de citoyenneté, liens faibles (x2), lien de participation élective, sociabilité formelle, lien forts (x2), protection, lien de participation organique, compter sur, lien de filiation.*

La société n'est pas composée d'individus isolés : ceux-ci entrent quotidiennement en relation avec d'autres. Les sociologues contemporains insistent ainsi sur la multiplicité et la fluidité des appartenances sociales des membres d'une société. L'individu est ainsi membre de (entendus au sens de collectifs d'individus liés les uns aux autres et se reconnaissant mutuellement comme tels) multiples et leur est attaché par des liens divers.

Cette variété des liens est rendue compte d'une part par les concepts de et de Le premier couvre un éventail de relations allant du conjoint aux amis proches en passant par les membres de la famille rapprochée. Les sont caractérisés par une forte intensité émotionnelle et par un engagement important des individus pour entretenir la relation. Le concept de, quant à lui, couvre un éventail de relations allant du collègue de travail à la connaissance lointaine en passant par les membres de la famille étendue, les voisins, les amis d'amis, les partenaires d'activité, etc. Ils se caractérisent par une faible intensité émotionnelle et un faible engagement nécessitant moins de temps et moins d'efforts pour entretenir la relation.

D'autre part, il est également possible d'appréhender les relations selon leur caractère plus ou moins formel. On distingue ainsi la désignant les relations imposées de la caractérisant les relations libres. Combiner ces différentes approches permet de rendre compte de la diversité, de la complexité voire de la mutabilité des liens qui peuvent exister au sein d'un même groupe.

En outre, le sociologue Serge PAUGAM envisage cette diversité des liens sociaux en les différenciant selon les formes de protection et de reconnaissance qu'ils offrent aux individus. La renvoie à l'ensemble des supports que l'individu peut mobiliser face aux aléas de la vie, la renvoie à l'interaction sociale qui stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation par le regard de l'autre ou des autres. L'expression « » résume assez bien ce que l'individu peut retirer de sa relation aux autres et aux institutions en termes de protection, tandis que l'expression « » exprime l'attente, tout aussi vitale, de reconnaissance. Par ce biais, PAUGAM propose une typologie de quatre liens sociaux : le lien de filiation, le lien de participation élective, le lien de participation organique et le lien de citoyenneté. Lorsqu'un individu décline son identité à des personnes qu'il rencontre pour la première fois, il peut faire référence aussi bien à sa nationalité (.....), à sa profession (.....), à ses groupes d'appartenance (.....), à ses origines familiales (.....).

📖 DOCUMENT 4 : Le XIX^e siècle, une société en plein bouleversement

Comme le rappelle D. SCHNAPPER, « *le projet sociologique [...] est né d'une inquiétude sur la capacité d'intégration des sociétés modernes* ». Comme certains aujourd'hui, penseurs, hommes politiques et sociologues de la deuxième moitié du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle avaient le sentiment que le lien social (il n'employait pas alors ce terme) se défaisait. Pourquoi cette inquiétude ? Parce que les sociétés européennes traversaient alors une phase de bouleversements extrêmement profonds et rapides, sous-tendus par ce que R. NISBET, [...] nomme « les deux révolutions », c'est-à-dire la révolution industrielle et la révolution démocratique. [...]

La révolution industrielle.

Au XIX^e siècle, le travail sort du cadre protecteur qui était jusqu'à présent le sien, celui de la corporation, du village et de la famille. Paysans et artisans se transforment en ouvriers enfermés dans des usines, [...].

Lorsqu'ils visitent les grandes cités ouvrières des Midlands, TOCQUEVILLE et ENGEL, qui n'ont pourtant guère d'affinité intellectuelle, les décrivent avec le même effroi. Au XIX^e siècle, les conservateurs condamnent souvent même plus sévèrement le capitalisme que les socialistes : l'éloignement de l'ouvrier de ses racines familiales, paroissiales ou communautaires, ne risque-t-il pas d'entraîner une instabilité générale de la société ?

Avant le XIX^e siècle, la ville apparaît rarement dans les écrits, et lorsque c'est le cas, elle est généralement décrite comme la gardienne, et la source des vertus de la civilisation. Mais la ville qui naît de la révolution industrielle semble bien différente. Ayant subi une croissance anarchique, accueillant les masses pauvres paysannes poussées par l'exode rural, elle semble devenue le siège de la misère la plus sordide, si bien dépeinte en France par BALZAC, HUGO ou ZOLA. Dans ces villes anonymes, qui constituent le symbole le plus frappant de la désorganisation sociale, l'individu déraciné, isolé, arraché aux rythmes qui ponctuaient la vie rurale, semble pour beaucoup en voie d'aliénation. [...]. Mais la révolution industrielle s'accompagne d'une autre révolution, une révolution démocratique, qui ébranle tout autant que la première les bases sur lesquelles reposait la société traditionnelle.

La révolution démocratique.

Pour NISBET, la Révolution française constitue le modèle de la révolution démocratique. [...] C'est parce que comme le précise la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, « le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation » et que « *nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui en émane expressément* », que sont votées la loi des 2-17 mars 1791 qui abolit les corporations de métiers et la loi le Chapelier des 14-17 juin qui non seulement confirme l'abolition des corporations mais interdit la constitution de toute forme analogue d'association. [...] Le droit de la famille est également profondément transformé par la Révolution. Une loi de 1792 fait ainsi du mariage un contrat civil et rend possible le divorce dans plusieurs cas. La puissance paternelle se voit strictement limitée et dans tous les cas, son autorité prend fin à la majorité de l'enfant, fixée à 21 ans. Enfin on accorde aux enfants illégitimes des droits en matière de succession. [...] Enfin, le statut de l'Eglise lui aussi profondément transformé. [...] Les fonctions de l'Eglise et des différents ordres religieux en matière d'enseignement sont transférées à l'Etat. Evêques et curé doivent être nommés comme fonctionnaires ordinaires. Les membres du clergé, désormais rémunérés par l'Etat doivent lui prêter serment de fidélité. Quant aux biens de l'Eglise, ils sont confisqués.

Pierre Yves CUSSET, *Le lien social*, coll. 128, Armand Colin, 2007

10. Quelle inquiétude a marqué la naissance de la sociologie au XIX^e siècle ?
11. Après avoir recherché ce qu'était une corporation, expliquez en quoi leur interdiction a pu nourrir le sentiment que le lien social se défaisait ?
12. En quoi les révolutions industrielle et démocratique affaiblissent-elles les liens traditionnels ?

DOCUMENT 5 : L'interrogation sociologique d'Emile DURKHEIM

La thèse d'Emile DURKHEIM intitulée *De la division du travail social* soutenue le 3 mars 1893 à la faculté de lettres de Bordeaux, peut être considérée comme une introduction au lien social. [...] Les recherches en science sociales ne cessent depuis plus d'un siècle de se référer à la solidarité mécanique et à la solidarité organique.

A travers les métamorphoses de la notion de solidarité, DURKHEIM analyse à la fois le processus de différenciation des individus et la cohésion des sociétés modernes. [...] DURKHEIM formule la question à l'origine de sa thèse de la façon suivante : « Comment se fait-il que, tout en devenant plus autonome, l'individu dépende plus étroitement de la société ? »¹. En d'autres termes, une société composée d'individus de plus en plus différenciés est-elle encore vraiment une société et, si oui, comment ? [...] Ce projet le conduit à apporter des explications fondées sur l'analyse des conditions du changement social de longue durée, au sens du passage de la société traditionnelle à la société moderne. Reprenons tout d'abord la définition des deux concepts de base. La solidarité mécanique correspond à la solidarité par similitude. Elle renvoie aux sociétés traditionnelles dans lesquelles les individus sont peu différenciés les uns des autres, partagent les mêmes sentiments, obéissent aux mêmes croyances et adhèrent aux mêmes valeurs. La solidarité organique est la forme opposée, celle qui caractérise les sociétés modernes. Ce qui fait le lien social dans ce cas, c'est avant tout l'interdépendance des fonctions, laquelle confère à tous les individus, aussi différents soient-ils, une position sociale précise. [...]

Pour parvenir à cette opposition entre solidarité mécanique et solidarité organique, DURKHEIM avait au préalable élaboré d'autres concepts. En premier lieu celui de conscience collective qu'il définit comme « l'ensemble des croyances et des sentiments communs à la moyenne des membres d'une même société ». [...]. Cette définition permet de distinguer les sociétés traditionnelles et les sociétés modernes. Dans les premières, la conscience collective couvre la plus grande partie des existences individuelles tant les sentiments éprouvés en commun et tant les rites qui caractérisent la vie sociale sont définis avec précision. La signification des actes et des croyances s'impose à tous. L'individu est en quelque sorte absorbé par le groupe. Dans les secondes, la conscience collective s'affaiblit. La marge d'interprétation individuelle des interdits sociaux s'étend et le contrôle social diminue. [...]

DURKHEIM ne s'est d'ailleurs pas tenu à ce seul concept. Pour construire sa démonstration, il insiste [...] sur la relation entre la solidarité et le droit. [...] Ce constat le conduit à distinguer deux espèces de règles juridiques selon les différentes sanctions qui y sont attachées : le droit répressif, qui sanctionne les fautes et les crimes, et le droit restitutif qui n'implique pas nécessairement une souffrance infligée à l'agent, mais consiste seulement à remettre les choses en l'état et organiser la coopération entre les individus. Le premier atteint l'individu dans son honneur, sa fortune ou sa liberté et conduit par conséquent à la priver de tout ou partie de ses biens ou de ses jouissances. Il relève du droit pénal. Le second vise le rétablissement des rapports antérieurs à l'acte incriminé – autrement dit, le fonctionnement social jugé normal. Il combat ainsi la déviation et peut relever aussi bien du droit civil, du commercial, que du droit administratif ou constitutionnel. Bien que le droit répressif existe dans toute société, il caractérise davantage les sociétés à solidarité mécanique puisque la multiplication des sanctions révèle la force de la conscience collective et l'obligation de faire respecter les interdits sociaux. Le droit restitutif correspond aux sociétés à solidarité organique. Il reflète la nécessité d'une organisation susceptible d'assurer une existence coordonnée entre des membres différenciés d'une même société. Il est par essence coopératif, qualificatif qu'utilise également DURHEIM pour le définir.

Ainsi, pour DURKHEIM, la division du travail que l'on observe dans les sociétés modernes n'est pas un obstacle à la solidarité. Au contraire, elle en est même le fondement. Le plus remarquable de ses effets n'est pas d'augmenter le rendement des fonctions divisées mais de les rendre solidaires. Les individus ne sont pas indépendants, ils doivent se concerter. La division du travail, loin de diviser les hommes, renforce leur complémentarité en les obligeant à coopérer. Chacun acquiert ainsi de son travail le sentiment d'être utile à l'ensemble. C'est dans la relation de travail elle-même que le salarié peut retirer des satisfactions, et celles-ci sont en grande partie liées à la reconnaissance par les autres salariés de sa contribution à l'activité productive. Ce processus est fondé sur le principe de la complémentarité des fonctions qui implique l'intériorisation par chacun d'un rôle correspondant à une forme de participation au système social dans son ensemble.

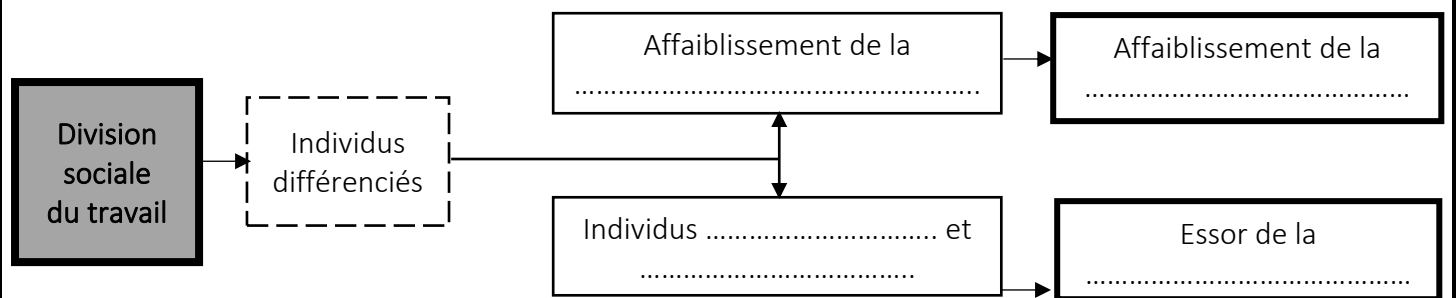
Serge PAUGAM, *Le lien social*, Coll. Que sais-je ?, PUF, 4^e édition, 2018.


1. Emile DURKHEIM, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 5e éd. « Quadrige », 1998 (1893)


- 13. Quelle est la question centrale posée par l'ouvrage d'Emile DURKHEIM *De la division du travail social* ?
- 14. Quelles sont les principales caractéristiques des sociétés traditionnelles ?
- 15. Quelles sont les principales caractéristiques de sociétés modernes ?
- 16. Pourquoi la division du travail social est-elle source de cohésion sociale ?

SCHÉMA BILAN N° 1 – Les effets de la division sociale du travail chez E. DURKHEIM

✍ Complétez le schéma ci-dessous.



 Exercice n°3

 Reproduisez et complétez le tableau récapitulatif suivant.

 Les formes de solidarité chez Emile DURKHEIM

	Solidarité mécanique	Solidarité organique
Conscience collective ...		
Conscience individuelle ...		
Fondée sur la ...		
Division sociale du travail ...		
Droit ...		
Société ...		

 DOCUMENT 6 : Individualisation et pluralité des cercles sociaux

Alors que, dans les sociétés à solidarité mécanique, les individus tirent de leur appartenance au groupe à la fois leur protection face aux menaces extérieures et la reconnaissance immédiate de leur statut social, dans les sociétés à solidarité organique [...], la reconnaissance devient pour les individus un enjeu autonome. Elle oblige les individus à une construction identitaire qui passe par la quête d'une valorisation personnelle perpétuellement soumise au regard d'autrui. La reconnaissance naît de la participation aux échanges de la vie sociale.

Moins automatique que dans les sociétés où l'individu appartient avant tout à un cercle étroit, elle est aujourd'hui, dans les sociétés où les multiples liens sociaux s'entrecroisent, un objet de conquêtes et donc de luttes. L'œuvre foisonnante de Georg Simmel comporte une approche sociohistorique de grande envergure, comparable à celle de ses contemporains du début du XX^e siècle. À plusieurs reprises, il se réfère à la société médiévale qu'il oppose à la société moderne. Il observe, par exemple, qu'au Moyen Âge l'affiliation au groupe absorbait l'individu tout entier et se réalisait selon un modèle concentrique, du groupe immédiat au groupe élargi. Dans la société moderne, l'individu diversifie ses appartenances. Alors qu'il est toujours, comme le rappelait Durkheim, défini par sa complémentarité aux autres et donc par une relation d'interdépendance vis-à-vis d'eux, la conscience de son individualité¹ ne cesse de se développer. La situation se caractérise alors par la juxtaposition de groupes différents qui se croisent à l'intérieur d'une seule et même personne. [...]

De ses observations historiques, il tire un constat général : l'élargissement quantitatif du groupe produit une différenciation accrue de ses membres et se traduit par une individualisation plus poussée : Ce qui frappe surtout Simmel, c'est la diversification des appartenances. Le nombre élevé de cercles auxquels peut appartenir l'individu est l'un des indicateurs de la culture. « *Si l'homme moderne appartient d'abord à la famille de ses parents, puis à celle qu'il a fondée lui-même et donc aussi à celle de sa femme, ensuite à son métier, qui de son côté l'intègre déjà à plusieurs cercles d'intérêts [...]; s'il est conscient d'appartenir à une nationalité et à une certaine classe sociale, si de plus il est officier de réserve, fait partie de quelques associations et a des fréquentations sociales dans des cercles les plus divers : alors on a déjà une grande variété de groupes, dont certains sont certes sur un pied d'égalité, mais d'autres peuvent être classés de telle sorte que l'un apparaît comme la relation originelle à partir de laquelle l'individu se tourne vers un cercle plus éloigné, en raison de ses qualités particulières qui le distinguent des autres membres du premier cercle.* »².

Si l'individu se caractérise par une pluralité de liens sociaux, les groupes auxquels il appartient peuvent être ordonnés de façon concentrique ou, au contraire, simplement juxtaposés. Dans le modèle concentrique, les cercles se rétrécissent progressivement de la nation au territoire le plus proche, en passant par le statut professionnel, la commune, le quartier. Dans ce cas, le plus étroit des cercles implique que l'individu qui en est membre fait partie également des autres. Cet empilage des liens détermine les fonctions successives qu'exerce l'individu. Il s'agit d'une organisation sociale qui ne lui assigne en définitive qu'une autonomie restreinte. Les individus restent définis de façon unique. Lorsque les cercles sont juxtaposés et par conséquent indépendants, ils garantissent à l'individu une liberté plus grande. Son identité peut devenir plurielle. C'est sur lui que reposent les connexions entre les différents groupes auxquels il participe.

Puisque les cercles sont « *situés côte à côte, ils ne se rencontrent que dans une seule et même personne* »². Simmel insiste sur le fait que la construction concentrique de cercles a été une étape intermédiaire et historique vers la situation actuelle de juxtaposition. Mais ce qu'il décrit est aussi la conséquence d'un processus de socialisation qui conduit l'individu à réaliser des expériences successives au cours de sa vie, dont la plupart ne sont pas prévisibles.

Serge PAUGAM, *Le lien social*, Coll. Que sais-je ?, PUF, 4^e édition, 2018.

1. Individualité : Singularité d'un individu

2. G. Simmel, *Sociologie et Épistémologie* (1^{re} éd. en allemand, 1917), Paris, Puf, « Sociologies », 1981

17. Dans les sociétés traditionnelles, que peut-on dire des cercles sociaux auxquels les individus appartiennent ?

18. Dans les sociétés modernes, que peut-on dire des cercles sociaux auxquels les individus appartiennent ?

19. Pourquoi peut-on dire que dans les sociétés modernes, l'identité des individus est « singulière » ?

DOCUMENT 7 : Du lien social aux liens sociaux

Le fait que les individus modernes soient « individualisés » ne signifie pas qu'ils aiment être seuls, que leur rêve soit la solitude. Cela veut dire que ces individus apprécient d'avoir plusieurs appartenances pour ne pas être liés par un lien unique. Pour l'exprimer schématiquement, le lien social serait composé de fils moins solides que les fils antérieurs, mais il en comprendrait nettement plus. [...] La multiplication des liens d'appartenance engendre une diversité des liens qui, pris un à un, sont moins solides, mais qui, ensemble, font tenir et les individus et la société. [...] C'est en pouvant se déplacer d'un groupe à l'autre, en pouvant prendre de la distance vis-à-vis de ses proches, que l'individu individualisé peut à la fois se définir comme un membre d'un groupe et comme doté à la fois d'une personnalité indépendante et autonome.

François DE SINGLY, *Les uns avec les autres, Quand l'individualisme crée du lien*, Armand Colin, 2003

20. Expliquez la phrase soulignée.

21. A l'aide du document et de vos connaissances montrez que la montée de l'individualisme « crée du lien social ».

DOCUMENT 8 : Individualisation du rapport aux religions

Le rapport à toutes les institutions est aujourd'hui placé sous le signe de l'individualisation des pratiques sociales et s'inscrit dans le passage d'une logique d'appartenance à une logique d'identité. Cela signifie que les individus s'insèrent de moins en moins dans des formes d'appartenance héritées et obligées et constituent leur identité en puisant librement dans les stocks de signification mis à leur disposition par les traditions et les institutions. [...] Ainsi, un certain nombre d'observations sociologiques mettent en évidence ce phénomène d'individualisation des pratiques religieuses hors de toute logique de conformité à des modèles impératifs et d'appartenance à des structures englobantes. Certaines jeunes musulmans peuvent par exemple utiliser la prière comme un art de vivre réglant le temps d'une journée, une réflexion sur soi exercée selon les besoins personnels hors de toute inscription dans un islam intégral et sans pratique les autres obligations rituelles ; le pèlerinage à la Mecque peut être par plaisir dans une appropriation privée sans adhérer à toute la doctrine qui règle la vie du croyant ; le ramadan peut être suivi par les non musulmans d'une équipe de football de banlieue sans aucune identification à l'islam. Le baptême catholique peut être envisagée dans le cadre d'une famille homoparentale sans aucun engagement à accompagner l'enfant dans l'éducation à sa foi, comme l'exige l'Eglise, mais comme un moyen de publiciser les liens d'alliance entre les familles et de faire accepter le « parent » de même sexe par l'ensemble de leurs membres en lui conférant le statut de parrain.

Jean-Marie DONEGANI, « Attitudes et pratiques religieuses », in Olivier GALLAND et Yannick LEMEL, *La société française*, Armand Colin, 3^e édition, 2011

22. En quoi le rapport des individus aux religions aujourd'hui illustre-t-il l'individualisation ?

SYNTHÈSE N° 2 – Individualisation et transformation des liens sociaux et des solidarités

☞ Complétez le texte ci-dessous à l'aide des termes suivants : *singulière, individualisme sociologique, appartenances sociales, solidarité organique, restreinte, démocratique, solidarité mécanique, autonomie, conscience collective (x2), industrielle, individualisés, consciences individuelles (x2), cohésion sociale (x2), individualisation, sociétés traditionnelles, différenciés, division du travail social, juxtaposés, corporations.*

Au XIX^e, les bouleversements profonds et rapides liés aux révolutions et redessinent le lien individu-société. Avec la Révolution industrielle, le travail se développe dans les usines et s'inscrit de moins en moins dans la famille ou les Parallèlement à la Révolution industrielle, l'urbanisation progresse sous l'effet de l'exode rural et les villes concentrent la misère ouvrière. Par ailleurs, la révolution démocratique initiée par la Révolution française a réduit d'une part l'influence de la famille sur la destinée des individus ; d'autre part l'emprise de l'Eglise. Dans ce contexte, Emile DURKHEIM, s'interroge sur ce qui lie les hommes au sein d'une même société, ce qui fonde la Il met alors en évidence deux types de sociétés. D'une part, les « sociétés traditionnelles » sont caractérisées par une: les individus sont unis par la similitude. Dans ce type de société, les fonctions économiques de chaque individu sont peu différenciées. Les individus se ressemblent parce qu'ils partagent très fortement des valeurs et des croyances communes (en particulier religieuses). Ainsi, la domine avec force les: elle est donc très coercitive c'est à dire que les individus ne peuvent pas, ou très difficilement, se soustraire à ce qu'imposent la tradition et les normes en vigueur. D'autre part, les « sociétés modernes » sont caractérisées par une: les individus sont unis par leur complémentarité. Les individus se différencient les uns des autres, en particulier dans leurs fonctions économiques, sous l'effet de la progression de la Cette dernière a une action paradoxale car d'une part elle participe à la différenciation des individus donc à l'individualisation des membres de la société ; mais d'autre part elle renforce la car chaque individu a d'autant plus besoin des autres pour vivre, qu'il est lui-même spécialisé dans une activité. Dans les sociétés modernes, la tout en restant présente, devient moins coercitive c'est-à-dire que les individus sont moins soumis aux impératifs de la famille, du voisinage et de la paroisse. Les se développent, les individus disposent de davantage d'autonomie. En définitive, le processus d'individualisation ne semble donc pas menacer les liens sociaux. La solidarité entre les membres de la société ne disparaît pas ; elle prend plutôt de nouvelles formes. Le passage à cette forme de solidarité a favorisé l'..... c'est-à-dire le processus par lequel les individus ont peu à peu acquis une capacité à se définir eux même et non en fonction de leur appartenance à une entité collective. Ce développement de l'individualisation s'est traduit par une montée de qui correspond à une valeur caractéristique des sociétés modernes qui met au premier plan les droits et libertés des individus. Ce processus participe à la reconstitution des cercles sociaux et donc des liens qui unissent les individus. En effet, dans les, les cercles sociaux auxquelles appartiennent les individus sont concentriques, c'est-à-dire que toute personne appartenant à un cercle social appartient nécessairement à un ou plusieurs autres cercles sociaux. Dans cette perspective les appartenances aux différents cercles sociaux sont imposées aux individus. Par conséquent, les « fonctions successives » qu'exercent les individus sont déterminées par « l'empilage » des cercles sociaux. Ainsi, l'autonomie des individus est très De même, dans la mesure où toute personne appartenant à un cercle social appartient nécessairement aux autres cercles sociaux, les individus sont peu (ou pas) ce qui implique qu'ils se définissent de la même façon. A l'inverse, dans les sociétés modernes, les cercles sociaux auxquels appartiennent les individus sont (« situés côte à côte »), c'est-à-dire qu'ils se croisent à l'intérieur d'une et même personne. Cela signifie que l'appartenance à un cercle social ne détermine pas l'appartenance à un autre cercle social. Autrement dit, les individus choisissent dans une certaine mesure leurs appartenances. Ils jouissent donc d'une plus grande et leur identité devient Dans cette perspective, on dit que les individus sont Ainsi, les études contemporaines de sociologie ont montré que l'individualisme crée et recompose le lien social car les individus peuvent multiplier et diversifier leurs En ce sens, on passe du « lien social aux liens sociaux ». C'est dans cette perspective, que lorsqu'il faut étudier les liens sociaux qui unissent les membres d'une société, il faut en analyser la multiplicité et la diversité (voir premier axe).

DOCUMENT 9 : Le lien familial, un lien de plus en plus conditionnel et prompt à se rompre

L'électivité du lien est tout particulièrement évidente dans la sphère familiale. C'est bien le caractère affinitaire du lien conjugal qui constitue la première cause de sa fragilité. Mais le lien conjugal n'est pas seulement électif : il est aussi exigeant. Il doit en effet concilier deux désirs apparemment contradictoires chez les membres du couple : celui d'être avec l'autre, et celui, malgré tout, de se sentir libre. Lorsque la rupture intervient c'est ainsi souvent parce que l'un des conjoints (des partenaires) a le sentiment de n'être pas assez avec l'autre ou au contraire de ne pas être assez libre. Le caractère optatif¹ du lien familial ne concerne pas que le lien conjugal. C'est la famille dans son ensemble qui, d'une « régulation statutaire », reposant sur des liens prescrits et sur les places occupées dans la parenté, passe à une « régulation affinitaire ». Aussi le fait de faire partie de la même famille est-il moins que par le passé une raison suffisante pour continuer à se voir. En l'absence d'entente réelle, le lien se défait. En d'autres termes, si on ne choisit pas toujours sa famille, on choisit ceux de ses membres avec lesquels on continuera d'entretenir des relations. Un certain nombre de transformations contribuent à renforcer le caractère optatif du lien familial. C'est le cas du développement des divorces et des séparations : lorsque, suite à une désunion, un enfant ne vit que chez l'un de ses deux parents, le maintien des relations avec l'autre parent et sa famille dépend fortement du désir qu'ont les deux parties de se voir. [...]

La déstabilisation de l'institution familiale a pour source essentielle la fragilisation du lien conjugal, une fragilisation qui peut en entraîner d'autres, avec en particulier un accroissement des risques d'isolement relationnel. La famille a été longtemps considérée comme le socle premier sur lequel reposait l'ensemble de la société. Même si cette affirmation ne fait plus l'unanimité, il reste que c'est encore la plupart du temps au sein de la famille que l'enfant fait ses premières expériences de relation avec l'autre. C'est presque toujours dans le cadre familial qu'il rencontre ses premières marques d'affection, mais aussi les premières résistances à l'assouvissement de ses désirs. Si l'on attend toujours de la famille qu'elle prépare chaque individu à la vie en société, on comprend que des inquiétudes se fassent jour : l'institution familiale a en effet connu des bouleversements d'une ampleur et d'une rapidité tout à fait extraordinaires. On comptait ainsi 9,6 divorces pour 100 mariages en 1960. Quarante ans plus tard, cette proportion était multipliée par quatre (37 divorces pour 100 mariages en 2001). Encore ne s'agit-il là que de séparations de couples mariés. Sur la même période, la proportion d'unions libres a été multipliée par cinq. Aujourd'hui, plus de la moitié des naissances de premier rang (c'est-à-dire celles qui concernent le premier enfant d'une mère) ont lieu hors mariage, même si ce n'est plus le cas que de 29% pour les naissances de second rang et de 20% pour les naissances de rang supérieur. En fait, le mariage a changé de signification. Se marier n'est un passage obligé ni pour vivre ensemble, ni pour avoir des enfants : c'est le choix du couple, un choix qui correspond à des motivations diverses, parfois religieuses, parfois toutes autres. En revanche, si la part des nouvelles configurations familiales est en croissance, celles-ci restent minoritaires. [...] Au-delà des traumatismes immédiats que les ruptures d'union peuvent constituer, on sait que les séparations ont des conséquences de plus long terme. Ainsi, elles signifient pour bien des hommes, qui n'obtiennent pas la garde des enfants, une altération significative du lien qu'ils peuvent entretenir avec leurs enfants. Pour les femmes, la séparation accroît significativement le risque d'isolement relationnel. Ainsi, d'après l'enquête *Étude de l'histoire familiale*, quatre ans après la séparation, près de la moitié des pères ne voient pas leurs enfants régulièrement. Mais si les pères qui ont la garde de leurs enfants se remettent plus vite en couple que les autres pères, la situation est inverse pour les mères : celles qui ont la garde des enfants restent plus souvent seules que les autres mères. Et la formation d'un nouveau couple est d'autant moins probable que la rupture intervient tardivement. [...] Le lien entre grands-parents et petits-enfants peut également souffrir en cas de séparation des parents ou des grands-parents. Ainsi, lorsqu'un couple se sépare, les grands-parents se mobilisent généralement pour aider le jeune parent divorcé ou séparé qui a la garde des enfants, mais par la suite, on observe que les relations entre générations ont plutôt tendance à se distendre. Quand ce sont les grands-parents qui divorcent, il en résulte souvent un certain relâchement du lien avec les petits-enfants.

Pierre Yves CUSSET, *Le lien social*, coll. 128, Armand Colin, 2007

1. désidératif

23. Le lien conjugal est un lien électif. Qu'est-ce que cela signifie et quelles sont les conséquences ?

24. Dans la famille, l'électivité concerne-t-elle seulement le lien conjugal ? Expliquez.

25. Quelles sont les principales conséquences de la fragilisation du lien conjugal ?

DOCUMENT 10 : Expérience de la discrimination et fragilisation du lien politique

« Regardez la liste des élèves de bac pro , nous dit un chef de travaux de LEP (en 1992), *tous ceux qui on un nom ... (arabe), eh bien, ils sont pas pris, ils n'en veulent pas.* » Un autre enseignant nous confie, éccœuré : « *ils (les employeurs) nous disent « bonne présentation », en fait, ça veut dire « pas arabe ».* [...] Certains commerçants déclarent même froidement, et en présence des jeunes filles maghrébines candidates à une place en apprentissage, que « *la clientèle n'accepterait pas.* » [...] On pourrait parler d'une résistance passive à l'embauche des étrangers (ou plus exactement des enfants d'immigrés, « français sur le papier » [...] transformés en socialement étrangers du fait de leur faciès, de leur « look » d'enfants des cités, de plus en plus suspectés d'être de potentiels terroristes islamiques [...]. Parce qu'ils sont durablement exclus du marché du travail peu qualifié, ces « jeunes immigrés » fuient la région [...] ou se replient sur quelques niches du marché du travail (entreprise « ethnique », mission locale). D'autres « glandent » ou vivent de petits trafics. [...] En retour, le sentiment de ne pouvoir presque plus rien espérer en termes de travail, la fermeture dramatique de l'avenir, avivent les ressentiments et expliquent la radicalisation des attitudes et des comportements de ces jeunes immigrés, qui se traduira par une spirale incontrôlable transformant la violence subie en permanence (violence économique, violence de la pauvreté matérielle, violence du racisme) en une violence retournée, parfois contre soi et souvent contre les autres, ces « Français » voués aux gémonies¹.

Stéphane BEAUD, Michel PIALOUX, *Violences urbaines, Violences sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Fayard, 2003

1. Vouer aux gémonies : Humilier publiquement quelqu'un.

26. Quelles sont les justifications du refus à l'embauche de jeunes d'origine étrangère ?

27. En quoi cette situation vécue par ces jeunes peut-elle fragiliser leur lien de citoyenneté ?

DOCUMENT 11 : L'avènement de la société salariale et son effritement

Les années 1945-75 correspondent à ce que de nombreux auteurs ont désigné comme un type de société «salariale» (Castel, 1995). Le type d'emploi est un emploi régulier, à plein temps, à durée indéterminée, souvent le même pour toute la vie, ou alors avec une mobilité ascendante, c'est-à-dire une progression de carrière permettant d'améliorer son sort. Il s'agit également d'un emploi qui donne accès à des droits collectifs et à des mesures de protection sociale. [...] Cette condition salariale hégémonique commence à s'effriter de manière durable à partir du milieu et même du début des années 1970 [...]. Cet effritement se manifeste d'abord par la perte d'hégémonie (ou le recul) du type d'emploi qui constituait l'axe intégrateur de la société salariale, et plus précisément par :

- le recul de la norme de l'emploi salarié typique, c'est-à-dire de l'emploi salarié permanent et à plein temps. [...]
- la progression des formes de travail « atypiques » : emploi à temps partiel, emploi temporaire, saisonnier ou contractuel, travail indépendant, ou cumul d'une ou de plusieurs de ces formes [...]
- la multiplication du nombre de personnes exclues du travail rémunéré. Il ne s'agit pas ici seulement des chômeurs et des chômeuses, mais aussi de tous ceux et celles qui sont sortis de la population active et qu'on désigne comme inactifs. C'est le cas des retraités, de la plupart des pré-retraités, des chômeurs découragés qui ne cherchent plus d'emplois.

Martine D'AMOURS, « Diversification et fragmentation du travail. Le passage de l'emploi salarié typique à des formes de travail atypique », *CRISES*, 2002

28. En vous appuyant sur le texte et vos connaissances du programme de seconde (Le diplôme, un passeport pour l'emploi), présentez les caractéristiques de l'emploi typique.

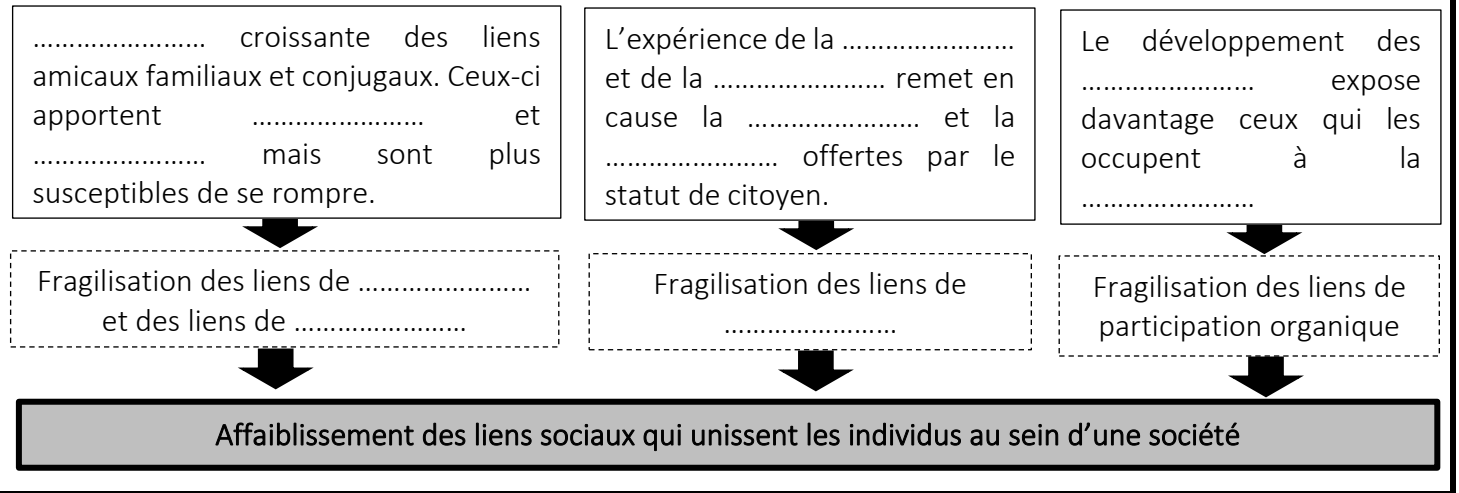
29. Qu'est-ce que le sociologue Robert CASTEL a-t-il appelé la société salariale ?

30. Qu'est-ce qu'un emploi atypique ?

31. Qu'est-ce que l'« effritement de la société salariale » ?

SCHÉMA BILAN N° 2 – Les facteurs d'affaiblissement des liens sociaux

✎ Complétez le schéma ci-dessous à l'aide des termes suivants : *précarité, filiation, protection (x2), emplois atypiques, discrimination, reconnaissance (x2), participation électorale, ségrégation.*



DOCUMENT 12 : La désaffiliation sociale

Dans vos travaux depuis *Les Métamorphoses de la question sociale [1995]*, vous montrez bien comment la protection sociale s'est progressivement adossée à la condition de salarié, elle-même devenue la norme du travail rémunéré. Cependant, vous pointez également les remises en cause dont celle-ci fait l'objet depuis plus d'une trentaine d'années, avec une (re)montée des incertitudes. Quelles sont plus précisément, selon vous, les principales menaces qui pèsent sur la « société salariale » et la protection sociale aujourd'hui ?

Si on souligne l'importance de la condition salariale telle qu'elle s'était imposée dans la société salariale, – c'est-à-dire une condition stable, solide, encadrée par le droit du travail et à laquelle étaient associées des protections fortes, dont le droit à la retraite est peut-être la plus emblématique –, cela veut dire qu'il y a une connexion forte entre le statut du travail et la protection sociale, surtout en France, en Allemagne et dans un certain nombre de configurations comme celles-là. Il en découle logiquement qu'un affaiblissement, une dégradation des conditions de travail, plus exactement même de la condition de travailleur, ont des implications directes sur les protections. De même que dans un tremblement de terre, il y a un épïcêtre et les turbulences se répercutent en cercles concentriques, il me semble que l'épïcêtre de la « crise » amorcée au début des années 1970 réside dans l'effritement, le « détricotage » de ces protections attachées au travail, qui donnaient à la fois une protection sociale forte et étendue, mais qui se répercutaient jusqu'au statut de l'individu lui-même, qui se trouve déstabilisé, condamné à nouveau, souvent, à vivre au « jour la journée » comme on disait autrefois. [...]


Si l'on dit qu'un « jeune de banlieue » est un « exclu », qu'un « SDF » est un « exclu », qu'un chômeur de longue durée est un « exclu », qu'est-ce que l'on a dit ? Pas grand-chose, si ce n'est qu'ils ne sont pas au centre de la vie sociale mais sur ses bords. Mais personne n'est en réalité totalement en dehors de la vie sociale, et ce qu'il faut essayer de penser, c'est le rapport différent que certains peuvent avoir vis-à-vis de la structure sociale. Et ce qui me paraît intéressant du point de vue analytique, plutôt que de se cantonner à un « mot-valise » confondant différentes situations et leur conférant une fausse impression de fixité, c'est en réalité de reconstruire des trajectoires qui peuvent mener à ce que l'on appelle aujourd'hui l'« exclusion », et qui passent par diverses situations de vulnérabilité. D'où la proposition que j'avais émise de parler de « désaffiliation » plutôt que d'« exclusion » pour inciter à reconstruire cette dynamique et essayer de comprendre la relation de la marge au centre qui se constitue au travers de ces situations de précarité. Il me semble essentiel de la penser en termes de trajectoires plutôt que d'états.

Et justement, vous avez rappelé ce concept important de « désaffiliation ». Est-ce que ceux que l'on qualifie couramment de « sans domicile fixe » représentent selon vous l'aboutissement de ce processus de désaffiliation ? Oui, sans doute.

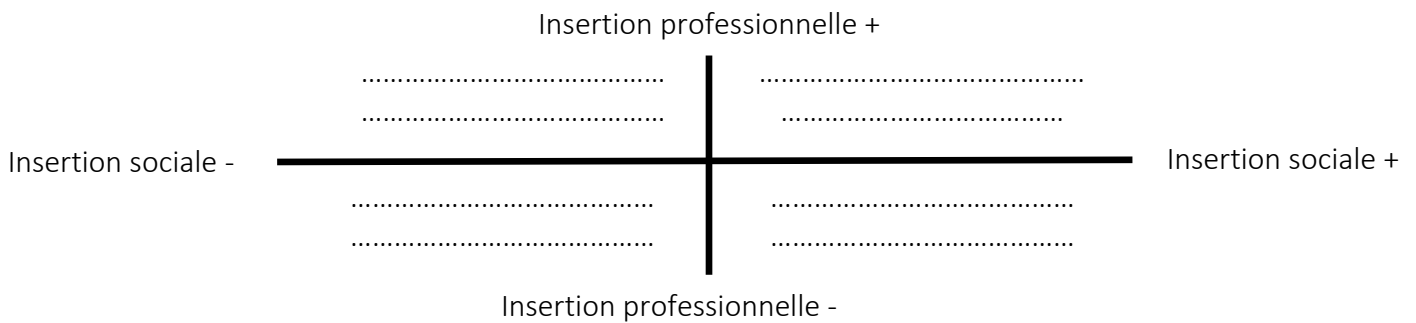
Mais là aussi, il faut préciser ce dont on parle. Les travaux sur ces questions ouvrent quelques pistes. Il y a à la fois un rapport au travail et un rapport à ce que l'on peut appeler l'insertion sociale, qui renvoie à la famille, à l'environnement, etc. Autant il est relativement facile, ou en tout cas assez objectif, d'élaborer une typologie des rapports au travail, autant il est plus compliqué d'effectuer le même type d'analyse pour l'intégration dans le voisinage, dans la famille, etc. On pourrait dire que les relations que l'on qualifie d'« exclusion » renvoient à un double manque, une perte à la fois par rapport au travail et par rapport à ce contexte des protections rapprochées – la famille, le voisinage, etc.


Robert CASTEL, « Individus, risques et supports collectifs », *Idées économiques et sociales*, n°171, mars 2013.


32. Pourquoi Robert CASTEL préfère-t-il utiliser le concept de désaffiliation plutôt que celui d'exclusion ?

 **SCHÉMA BILAN N° 3 – Les quatre « zones » identifiées par Robert CASTEL**


 Complétez le schéma ci-dessous.



 **Exercice n°4**

 Complétez le tableau suivant.

	Zone d'intégration	Zone de vulnérabilité	Zone de désaffiliation	Zone d'assistance
Une mère célibataire au chômage élevant seule son enfant travaille à temps partiel.				
Un couple dont les deux membres sont au chômage.				
Un cadre célibataire sans enfant et ayant peu d'amis.				
Un cadre dans les assurances marié et engagé dans plusieurs associations.				
Un SDF percevant le RSA.				
Un SDF qui travaille en intérim.				
Un retraité isolé de sa famille.				
Un jeune qui a arrêté l'école et qui dans un centre d'accueil.				

 SYNTHÈSE N° 3 – Les causes d'un affaiblissement des liens sociaux


✍ **Complétez le texte ci-dessous à l'aide des termes suivants :** *égalité des droits, reconnaissance, filiation (x2), désaffiliation (x4), participation organique (x3), électivité (x3), lien de filiation, discrimination, participation électorale (x3), individualisation, ségrégation, protection, citoyenneté, précarité.*

Les différents types de ruptures sont liés aux types de liens sociaux :, de, de et de Il ne s'agit pas ici de porter un jugement sur la rupture elle-même. Etudier le lien social implique d'analyser non seulement la multiplicité et l'intensité des liens sociaux mais aussi leurs fragilités et leurs éventuelles ruptures.

A cet égard, le processus historique d'..... se caractérise par une croissante des liens sociaux, tout particulièrement du lien conjugal et amical. Le caractère conditionnel du lien conjugal fait que celui-ci dépend du désir du couple de le maintenir. Aussi, le divorce et la séparation font partie de l'horizon probable du couple. L'..... croissante des liens sociaux concerne aussi l'ensemble des relations familiales. Ainsi, le fait de faire partie de la même famille est-il moins que par le passé une raison suffisante pour continuer à se voir. En d'autres termes, l'..... croissante des liens familiaux et amicaux peuvent être à l'origine d'une fragilisation des liens de et des liens de

La rupture du lien de citoyenneté survient, pour sa part, à chaque fois que l'..... entre les citoyens est bafouée. La est donc une cause de rupture du lien de citoyenneté. La discrimination peut conduire à des phénomènes de S'opère alors un processus de mise à l'écart pour différents motifs (religion, couleur de peau...) des institutions et de confinement à certaines zones de résidence. L'affaiblissement ou la rupture du lien de citoyenneté conduit les individus à ne plus attendre et de la communauté politique.

Enfin, certaines transformations récentes de l'emploi ont participé à affaiblir le lien de Robert CASTEL montre que l'on assiste à un effritement de la société salariale en raison du développement des emplois atypiques. Une partie des salariés est susceptible de passer de la zone d'intégration aux zones de vulnérabilité, d'assistance ou de sous l'effet du chômage et de la Autrement dit, l'absence prolongée d'emploi fragilise les individus. Toutefois, elle ne conduit pas nécessairement à la : c'est lorsque la perte des protections liées à l'emploi se cumule à la perte des protections apportées par la famille, les amis ou le voisinage, que la se produit. Aussi, le concept de sociale résume les risques que représentent, pour le lien social, la fragilisation du lien de, de et de

 **Lexique du chapitre**

- ➔ **Cohésion sociale** : Etat d'une société où la solidarité est forte et où les individus sont unis par des liens sociaux divers et intenses.
- ➔ **Liens sociaux** : Multitude de relations sociales que les individus entretiennent entre eux.
- ➔ **Sociabilité** : Une des formes du lien social permettant de mesurer l'intensité des relations que les individus entretiennent entre eux. La sociabilité formelle se caractérise par des relations imposées alors que la sociabilité informelle se caractérise par des relations libres.
- ➔ **Individualisation** : Processus par lequel les individus acquièrent la capacité à se définir par eux-mêmes et non en fonction de leur appartenance à telle ou telle entité collective.
- ➔ **Solidarité mécanique** : Forme de cohésion sociale caractéristique des sociétés traditionnelles dans lesquelles les individus sont unis par la similitude, du fait d'une faible différenciation des individus dans leurs fonctions économiques, et la conscience collective est forte.
- ➔ **Solidarité organique** : Forme de cohésion sociale caractéristique des sociétés modernes dans lesquelles les individus sont unis par la complémentarité, du fait d'une forte différenciation des individus dans leurs fonctions économiques, et les consciences individuelles sont développées.
- ➔ **Ségrégation** : Processus de séparation et de mise à l'écart d'individus ou de groupes sociaux identifiés par un caractère distinctif. La discrimination apparaît comme la condition de la ségrégation.
- ➔ **Précarité** : Situation d'un individu placé dans une position de fragilité, de vulnérabilité et d'incertitude face à l'avenir. La précarité s'oppose à la stabilité et elle engendre un accroissement du risque d'exclusion.
- ➔ **Désaffiliation** : Processus susceptible de générer de l'exclusion par un double décrochage. Le premier décrochage renvoie à l'épreuve du chômage et de la précarité qui prive l'individu des protections rattachées au travail. Le deuxième décrochage renvoie à une fragilisation des liens familiaux notamment, qui crée un déficit de protection par des proches.